Image not found or type unknown

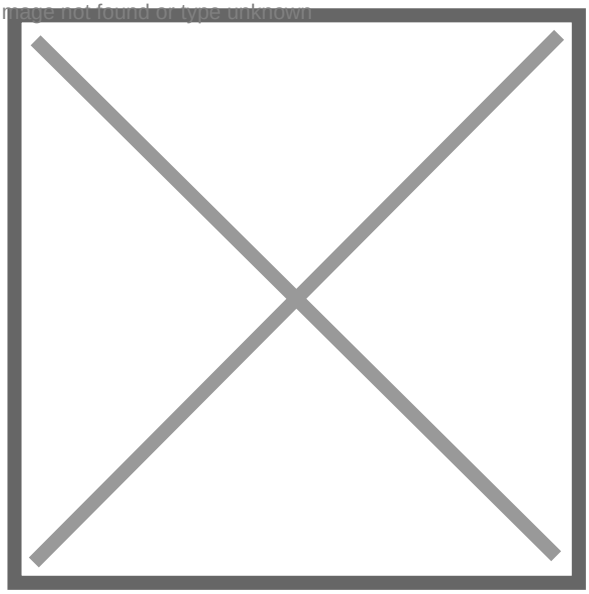

Aider une famille en location sans chauffage et eaux

Par **le corre**, le **29/12/2010** à **20:37**

Bonjour,
je voudrais avoir des renseignements afin de pouvoir aider une famille qui vit en location dans une maison qui n'a plus de chauffage et depuis peu plus d'eau courante. Ils sont obligés de se doucher chez des voisins!! compte tenu de la longueur que pourrait ^prendre des démarches auprès de leur propriétaire pour rénover et remettre en norme cette maison, qu'est il possible de faire dans l'urgence ?? que se doit de faire le propriétaire en ce moment même pour cette famille sachant que nous sommes en hivers et leur situation critique??
merci de votre réponse..
bonnes fetes de fin d'année

Par **Marion2**, le **29/12/2010** à **21:32**

Il faut contacter l'ADIL (gratuit).

Demandez à votre mairie les coordonnées de l'ADIL dont vous dépendez.

Par **mimi493**, le **29/12/2010** à **22:16**

Pourquoi il n'y a plus d'eau ? Ils n'ont pas payé l'abonnement d'eau à la cie des eaux ?
Que se passe-t-il avec le chauffage ? collectif ? individuel ?

Par **le corre**, le **02/01/2011** à **12:56**

le chauffage est individuel, les convecteurs inutilisables, l'eau , ils ont payés c'est la tuyauterie qui a laché.

Par **mimi493**, le **02/01/2011** à **13:58**

Dans l'urgence : la mairie pour qu'ils viennent constater (s'ils veulent se déplacer)
Est-ce que le bailleur a été prévenu par LRAR ? Si oui, quand ?

Par **jeetendra**, le **02/01/2011** à **17:27**

[fluo]ADIL DU MORBIHAN[/fluo]

[fluo]Vannes[/fluo]

Parc d'Activités de Laroiseau - 14, rue Ella Maillart
56000 Vannes
Tél : 0820 201 203

[fluo]Lorient[/fluo]

2 C, Bd Franchet d'Esperey
56100 Lorient
Tél : 0820 201 203

Bonjour, ci-dessus les coordonnées de l'ADIL du Morbihan, courage et bonne année à vous.

Par **mimi493**, le **02/01/2011** à **18:33**

Dans l'urgence, l'ADIL aura peu de solutions surtout que je pense que les locataires ont peu de moyens (difficile sans doute pour eux de payer un huissier pour signifier soit une injonction de faire soit un référé d'heure à heure)
C'est vers la mairie qu'il faut se tourner, en espérant que c'est une mairie réactive et volontaire.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés